

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

PALAIS DE LA PAIX
2517 KJ LA HAYE PAYS-BAS
TÉLÉPHONE : +31 (0) 70 302 23 23
TÉLÉCOPIE : +31 (0) 70 364 99 28
SITE INTERNET : www.icj-cij.org



PEACE PALACE
2517 KJ THE HAGUE NETHERLANDS
TELEPHONE: +31 (0) 70 302 23 23
TELEFAX: +31 (0) 70 364 99 28
WEBSITE: www.icj-cij.org

147615

31 octobre 2016

Monsieur,

Au cours des années antérieures, l'Université de Bucarest a présenté des candidats pour le programme de stages des universités de la Cour. Nous vous invitons aujourd'hui à proposer des candidatures pour le programme 2017-2018, qui se déroulera du 4 septembre 2017 au 29 juin 2018. La date limite de présentation des candidatures par les universités est fixée au 15 février 2017.

/. Le descriptif joint à la présente contient des informations détaillées sur le programme de stages des universités, qui a été mis en place pour permettre à de jeunes diplômés en droit de bénéficier d'une expérience professionnelle à la Cour internationale de Justice. Il s'agit de leur donner la possibilité d'améliorer leur connaissance du droit international et des procédures de la Cour en prenant part aux travaux de celle-ci et en acquérant de l'expérience sous la supervision d'un juge. La Cour recherche tout particulièrement de jeunes juristes qui possèdent un excellent dossier académique et qui ont étudié plus particulièrement le droit international, ou qui ont travaillé ou publié des travaux dans ce domaine.

Seules les universités qui acceptent de verser aux candidats sélectionnés une allocation de subsistance, et de prendre en charge leurs frais d'assurance maladie et de voyage peuvent participer au programme ; les stagiaires ne reçoivent en effet aucune rémunération pour leur contribution au travail à la Cour. Si la Cour n'exerce aucun contrôle sur le montant du financement que chaque université s'engage à mettre à la disposition d'un candidat retenu, elle demande que tous les moyens soient mis en œuvre pour que ce candidat puisse bénéficier pleinement de son expérience à la Cour sans souffrir de difficultés financières. La Cour facilite l'obtention de visas, si nécessaire, et met à disposition l'environnement de travail, mais ne finance pas les stages.

La Cour a pris plaisir à travailler avec de jeunes juristes talentueux et enthousiastes dans ce cadre au cours des années précédentes et se félicite de ce que, depuis la mise en place de ce programme, le nombre d'universités participantes ait augmenté chaque année dans d'importantes proportions. Le processus de sélection en est devenu d'autant plus difficile et la Cour s'est malheureusement de plus en plus souvent trouvée dans l'impossibilité de retenir d'excellents candidats.

Veillez trouver ci-après une brève présentation des principales conditions que devront remplir les candidatures soumises dans le cadre du programme de stages des universités.

./.

Monsieur Flavius A. Baias
Doyen de la faculté de droit
Université de Bucarest
Bucarest
Roumanie

1. Sélection des candidats

Bien que les universités aient la possibilité de ne présenter qu'un seul candidat, la Cour les encourage à en proposer plusieurs. Les universités sont en outre invitées à ne présenter que les candidats qui possèdent un excellent dossier académique et qui ont étudié plus particulièrement le droit international, ou qui ont travaillé ou publié des travaux dans ce domaine. Les langues officielles de la Cour sont l'anglais et le français, et les participants doivent avoir une excellente compréhension écrite ainsi qu'une excellente expression écrite et orale dans l'une de ces deux langues au moins. Une bonne maîtrise de l'autre langue est souhaitable. Outre les informations requises afin de lui permettre de s'assurer que les candidats remplissent les conditions énoncées dans le descriptif de poste, la Cour souhaiterait que soit indiqué l'âge des intéressés.

2. Lettres de recommandation

Les universités voudront bien présenter au moins deux lettres de recommandation pour chaque candidat, rédigées par des personnes à même de se prononcer sur leur compétence dans le domaine du droit international.

3. Exemple de texte ou publication

Les universités sont priées de joindre un exemple de document rédigé par le candidat à des fins de publication, ou d'autres travaux de qualité similaire, dont la longueur ne devra pas excéder 15 pages dactylographiées. La Cour attache une grande importance à cet élément du dossier et sera sensible aux efforts déployés par l'université d'origine du candidat pour lui permettre d'examiner les travaux rédigés directement par celui-ci.

4. Présentation des candidatures

L'université d'origine du candidat est priée de bien vouloir communiquer les éléments du dossier sous forme de documents Word ou Pdf dans l'ordre suivant :

- a) lettre de l'université recommandant le candidat ;
- b) lettre de motivation du candidat ;
- / c) formulaire de candidature dûment complété (ci-joint, en français et en anglais) ;
- d) *curriculum vitae* du candidat ;
- e) copie du dossier universitaire officiel du candidat ;
- f) lettres de recommandation ; et
- g) exemple de texte rédigé par le candidat.

Enfin, la Cour tient à remercier l'Université de Bucarest d'avoir bien voulu manifester son intérêt pour le programme de stages des universités et se réjouit à l'idée de pouvoir examiner la candidature du ou des candidats qu'elle souhaiterait présenter.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier adjoint de la Cour,



Jean-Pelé Fomété.